

Baisse généralisée des vols à main armée avec armes à feu en 2018

Pour la 9^{ème} année consécutive, le nombre de vols à main armée avec armes à feu (VAMAF) enregistré en France métropolitaine diminue. En près d'une décennie, leur nombre a chuté de manière importante. De 6 050 en 2009, il a diminué de 73 % pour atteindre 1 673 faits constatés en 2018.

Cette baisse prolongée s'accompagne d'une transformation de la structure des VAMAF. Le nombre de VAMAF contre le secteur marchand diminue et les particuliers, qui constituaient jusqu'alors une cible secondaire, représentent désormais quasiment une victime sur deux en France métropolitaine et trois sur quatre dans les départements français d'Amérique (DFA: Guadeloupe, Martinique et Guyane).

En outre, sur la dernière année d'enregistrement une baisse inédite du nombre de VAMAF est enregistrée dans ces trois départements: entre 2017 et 2018, la baisse atteint 40 % dans les DFA, soit une diminution deux fois plus marquée que celle enregistrée sur le territoire métropolitain (- 20 %).

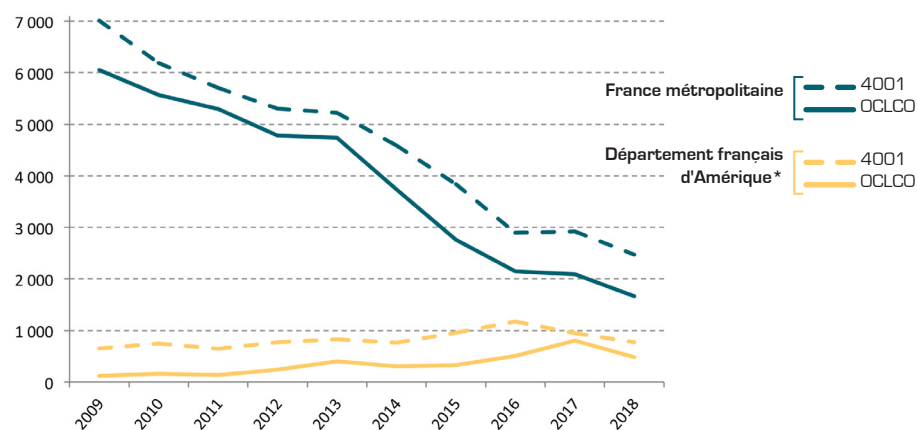
Avertissement

La catégorisation de l'arme dépend des informations recueillies par les forces de l'ordre lors de l'enquête (en particulier la description donnée par les victimes ou les témoins). Aussi, bien que des informations soient automatiquement recueillies sur le type d'arme utilisé, il n'est pas toujours possible d'identifier l'effectivité de la létalité de l'arme. Soit que la police ne dispose pas d'informations suffisantes (notamment, si l'arme n'a pas été récupérée ou si l'arme à feu a été dissimulée pendant l'infraction); soit que les armes factices sont parfois si réalistes, qu'elles ne peuvent être distinguées d'une vraie arme à feu. Cela étant précisé, par commodité de lecture, à la mention exacte et exhaustive « vol commis ou tenté au moyen d'une arme à feu réelle ou factice », dans cette note nous parlerons de « vols à main armée avec armes à feu » (VAMAF).

En 2018, baisse des VAMAF en France métropolitaine et dans les départements français d'Amérique

Selon les chiffres fournis par l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO), en 2018, 2 147 VAMAF sont recensés sur le territoire métropolitain ainsi que dans les départements français d'Amérique contre 2 894 en 2017. En un an, leur nombre a diminué de plus d'un quart (- 26 %), ce qui représente 747 VAMAF de moins [1].

1 Évolution du nombre de VAMAF (2009-2018)



* Les départements français d'Amérique (DFA) regroupent la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.
Sources : état 4001 / OCLCO - Traitement ONDRP
Champs France métropolitaine / DFA

En France métropolitaine, l'OCLCO recense 1 663 VAMAF en 2018. C'est un niveau inférieur à celui mesuré en 2017 et bien en deçà de celui de 2009, année à partir de laquelle leur nombre a diminué régulièrement. Entre 2009 et 2018, le nombre de VAMAF a ainsi baissé de 73 %, ce qui équivaut à un recul de plus de 4 000 VAMAF en près de dix ans.

Alors que sur le territoire métropolitain la diminution du nombre de VAMAF en 2018 prolonge la tendance baissière observée depuis 2009, la diminution observée dans les départements français d'Amérique au cours de cette dernière année est inédite. Ainsi, entre 2009 et 2017 le nombre de VAMAF dans les DFA a augmenté régulièrement. Leur nombre passant de 121 en 2009 à 804 en 2017¹.

Mais entre 2017 et 2018, selon les chiffres de l'OCLCO, leur nombre serait passé de 804 à 484 en un an, soit 40 % de VAMAF de moins en un an. Ce résultat a été comparé avec les données de l'état 4001 (*Point méthodologique*). Les deux

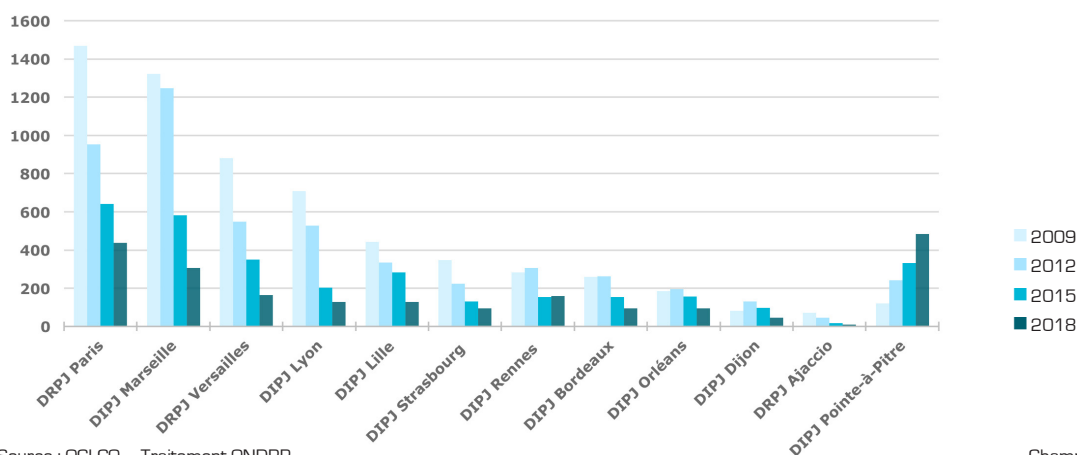
sources concordent en niveau et en tendance. Toutes deux indiquent une diminution très importante du nombre de VAMAF sur cette année.

Une baisse homogène sur l'ensemble du territoire métropolitain

La ventilation géographique des VAMAF selon la direction régionale ou interrégionale d'enregistrement ([2], *Point méthodologique*) permet d'observer qu'elles affichent toutes une diminution du nombre de VAMAF depuis 2009. Pour celles qui enregistrent le plus de faits (Paris, Marseille, Versailles, Lyon, Lille, Strasbourg) ainsi que la DRPJ d'Ajaccio, la baisse est continue depuis 2009. Pour celles qui enregistrent le moins de faits (Rennes, Bordeaux, Orléans, Dijon), leur nombre baisse au moins depuis 2012.

Seule la DIPJ de Pointe-à-Pitre a recensé une hausse du nombre de faits enregistrés de VAMAF entre 2009 et 2018².

② Evolution du nombre de VAMAF selon la direction régionale ou interrégionale d'enregistrement (2009-2018)



Source : OCLCO - Traitement ONDRP

Champs : France métropolitaine / DFA

Entre 2017 et 2018, la baisse est généralisée à tous les secteurs marchands...

La baisse observée entre 2017 et 2018 concerne tant les VAMAF contre le secteur marchand³ que ceux commis contre les particuliers.

En France métropolitaine, l'OCLCO enregistre 863 VAMAF contre le secteur marchand en 2018, soit 22 % de moins qu'en 2017. Tous les secteurs bénéficient de la baisse : les commerces de détail à prédominance alimentaire, les établissements financiers, les stations-services, les pharmacies⁴, les restaurants/débits de boissons, les commerces de tabac, les hôtels et les véhicules de livraison. Seule exception, le nombre de VAMAF contre les commerces à prédominance alimentaire d'une surface supérieure à 400 mètres carrés est en hausse (17 faits de plus enregistrés en 2018 par rapport à 2017).

Dans les départements français d'Amérique, la baisse du nombre de VAMAF contre les établissements du secteur marchand est très importante. De 179 VAMAF en 2017, leur nombre est passé à 75 en

2018, soit 58 % de baisse en un an. Cette baisse s'explique notamment par celle enregistrée pour les restaurants/débits de boissons (- 85 %, soit - 45 faits).

... et aux particuliers

L'OCLCO dénombre 810 VAMAF commis contre des particuliers en 2018 en France métropolitaine, soit 184 de moins qu'en 2017 (- 19 %). Cette diminution résulte d'une baisse du nombre de VAMAF contre les particuliers à leur domicile (- 24 % entre 2017 et 2018) ainsi que d'une baisse du nombre de VAMAF contre les particuliers sur la voie publique et dans leur véhicule (respectivement - 7 % et - 30 % en un an).

Une baisse du nombre de VAMAF contre les particuliers est également observée dans les DFA. Entre 2017 et 2018, leur nombre est réduit d'un tiers pour atteindre 409 faits. La baisse repose tout autant sur une diminution du nombre de VAMAF contre les particuliers au domicile, sur la voie publique ou dans les véhicules.

(1) 2016 selon les données de l'état 4001.

(2) Même si la sélection des années sur la graphique masque la baisse de leur nombre entre 2017 et 2018.

(3) Le secteur marchand désigne les personnes morales de droit privé à but lucratif, c'est-à-dire les établissements qui ont pour objectif de réaliser un bénéfice.

(4) Y compris commerces d'articles médicaux.

Tableau. Evolution du nombre de VAMAF en France métropolitaine par secteurs (2017-2018)

	France métropolitaine			DFA		
	2017	2018	Evolution 2017/18 (%)	2017	2018	Evolution 2017/18 (%)
Ensemble des VAMAF	2 103	1673	-20	804	484	-40
Secteur marchand	1 109	863	-22	179	75	-58
Etablissements financiers*	39	24	-38	1	2	**
Commerces de détail non alimentaire	348	264	-24	21	20	**
Stations-services	55	43	-22	9	15	**
Tabacs-PMU-Française des jeux	211	167	-21	9	1	**
Bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries	40	27	-33	2	4	**
Pharmacies et commerces d'articles médicaux	30	19	-37	0	0	**
Parfumeries / coiffeurs / instituts de beauté	12	8	**	1	0	**
Commerces à prédominance alimentaire	202	190	-6	5	4	**
Surfaces supérieures à 400 m ²	42	59	+40	0	1	**
Surfaces inférieures à 400 m ²	160	131	-18	5	3	**
Hébergement, restauration	165	108	-35	53	8	-85
Hôtels	47	18	-62	1	0	**
Débit de boisson / restaurants	118	90	-24	52	8	-85
Transports	72	43	-40	0	0	**
Transports de fonds	15	6	**	0	0	**
Taxis et transports de personnes	13	7	**	0	0	**
Véhicules de livraison et fret	44	30	+32	0	0	**
Autres	283	234	-17	99	41	-59
Particuliers	994	810	-19	625	409	-35
Particuliers au domicile	377	285	-24	75	48	-36
Particuliers sur la voie publique	404	375	-7	400	303	-24
Véhicules particuliers	213	150	-30	150	58	-61

Source : OCLCO-Traitement ONDRP

Champs : France métropolitaine / DFA

* Agences bancaires, trésor public, paieries, crédits municipaux, caisses municipales, bureaux de change.

** Par précaution, nous avons fixé un seuil minimum de 25 vols à main armée au-dessous duquel nous ne présentons pas les variations. Nous estimons qu'en deçà de ce seuil, l'interprétation des évolutions est fragile.

En 2018, la voie publique est le principal lieu de commission des VAMAF

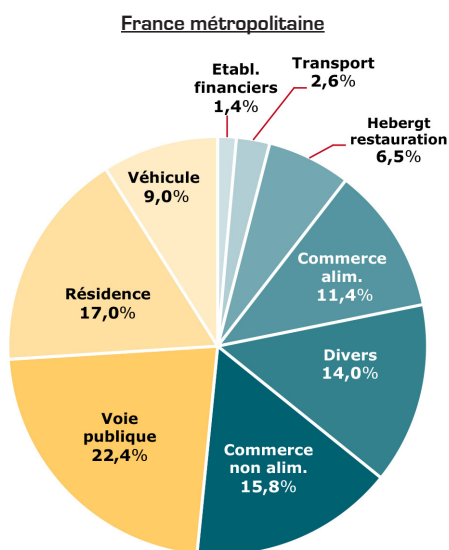
En France métropolitaine, les VAMAF se répartissent globalement à part quasiment égale entre ceux commis contre les particuliers (48%) et ceux commis contre le secteur marchand (52%) [⑤].

Dans les départements français d'Amérique, plus de trois quarts des VAMAF ont été commis contre des particuliers en 2018. Cette proportion s'explique notamment par la nette prédominance de VAMAF commis sur la voie publique (63%).

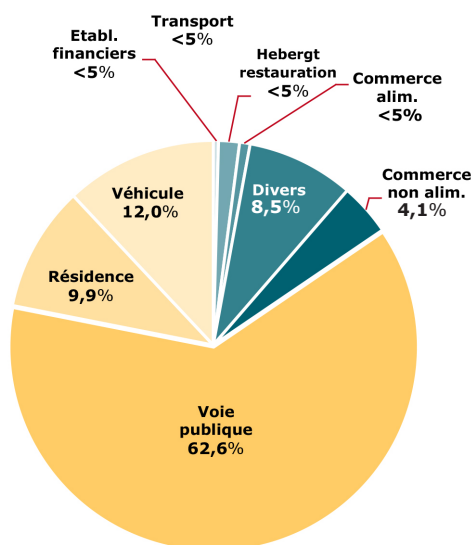
Bien qu'atteignant une proportion nettement moins élevée, avec 22% la voie publique est également le principal lieu de commission des VAMAF en France métropolitaine. Dans des proportions moindres, les particuliers sont ensuite ciblés dans les résidences ou les véhicule (respectivement 17% et 9%). C'est également le cas dans les départements français d'Amérique (10% dans les résidences et 12% dans les véhicules).

En France métropolitaine, le secteur marchand le plus ciblé par les VAMAF en 2018 est celui des commerces de détail principalement non alimentaire tels que les stations-services, les tabacs, PMU, bijouteries, pharmacies ou encore parfumeries (16%) mais également à prédominance alimentaire tels que les superettes, supermarchés, hypermarchés (11%).

③ Répartition du nombre de VAMAF en France métropolitaine et dans les départements français d'Amérique (DFA) en 2018



Départements français d'Amérique (DFA)



Sources : état 4001 / OCLCO – Traitement ONDRP
Champs : France métropolitaine / DFA

Point méthodologique

Il est important de rappeler que la définition des infractions présentées dans cette étude ne correspond ni à la qualification juridique prévue par le Code pénal, ni directement à celle de l'OCLCO mais est issue, pour une part, de la nomenclature « état 4001 » (figure 1) et d'autre part, d'une nomenclature recréée à partir des catégories définies par l'OCLCO (figure 1, 2 et 3 et tableau).

Deux sources de données sont ainsi mobilisées dans cette note pour mesurer les VAMAF. Les statistiques commentées sont fournies par l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO). Cet Office, placé au sein de la Sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière (SDLCODF) a notamment en charge la centralisation des données collectées par des services de police et des unités de gendarmerie concernant tous les crimes et délits commis par les groupes criminels⁵ sur le territoire métropolitain ainsi que sur les territoires de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane. Le tableau suivant présente les zones géographiques qui relèvent de la compétence de l'OCLCO⁶.

Direction d'enregistrement	Zones de compétences
DRPJ Paris	Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne
DIPJ Marseille	Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur
DRPJ Versailles	Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Seine-et-Marne
DIPJ Lyon	Rhône-Alpes, Auvergne
DIPJ Lille	Nord-Pas-de-Calais, Picardie
DIPJ Strasbourg	Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne
DIPJ Rennes	Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire
DIPJ Bordeaux	Aquitaine, Midi-Pyrénées
DIPJ Orléans	Centre, Limousin, Poitou-Charentes
DIPJ Dijon	Bourgogne, Franche-Comté
DRPJ Ajaccio	Corse
DIPJ Pointe-à-Pitre	Guadeloupe, Martinique, Guyane

Les tendances commentées dans cette publication – baisse des VAMAF à l'échelle de la France métropolitaine depuis 2009, baisse dans le secteur marchand et contre les particuliers, baisse des VAMAF dans les départements français d'Amérique (départements de la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane) entre 2017 et 2018, baisse dans le secteur marchand et contre les particuliers – sont corroborées par les statistiques portant sur l'activité judiciaire de la Police et de la Gendarmerie (« état 4001 »). Ces données figurent sur le premier graphique afin d'illustrer la concordance des tendances entre les deux sources.

(5) Les données leur parviennent tous les mois, sous forme de télégrammes. On appelle « télégramme » les messages (codés puis émis par les agents des services de police ou de gendarmerie) internes au ministère. Ces messages permettent d'informer la hiérarchie des affaires entrant dans leur champ de compétence.
(6) Dont les départements de La Réunion et de Mayotte sont exclus.